

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° XXXX/2025	Objet : Adoption du compte de gestion 2024.

Conseillers en exercice : 27

Présents :

Pouvoirs :

Absents :

Votants :

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 mars à 19h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents :

Absents représentés :

Absents :

M a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'avis de la commission Finances et Marchés Publics en date du 12 mars 2025 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A

ARTICLE 1 : APPROUVE le compte de gestion 2024 de la commune.

ARTICLE 2 : DECLARE que le compte de gestion de la commune dressé par le Trésorier pour l'exercice 2024, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 20 mars 2025

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Secrétaire de séance

Alphonse BOYE

Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr